Bulletin mensuel de l'AJTM nº 19

Adar II 5771 - Mars 2011

POURIM

Pourim est une fête non chômée célébrée le 15 Adar (15 Adar II en cas d'année embolismique¹) de l'année hébraïque et cette année civile 2011, le 20 mars. Pourim commémore le salut des Juifs de l'empire perse, qui ont échappé aux intentions destructrices d'Aman, le grand vizir du roi Assuérus.

Le mot Pourim – qui signifie « tirés au sort » - fait référence aux dés jetés par Aman pour fixer la date la plus propice au massacre des Juifs.

La méguilah d'Esther



La loi essentielle concernant la fête de Pourim est la lecture - ou plus précisément l'écoute de la lecture - de la méquilah (rouleau) d'Esther.

La méguilah d'Esther (un des 5 rouleaux des hagiographes) raconte comment Esther et son oncle Mardochée ont déjoué les plans d'Aman, vizir du roi Assuérus de Perse, dont Esther était l'épouse.

Le rouleau d'Esther a la particularité (avec le Cantique des cantiques) de ne mentionner aucune fois le nom de Dieu.

Une fête joyeuse

Adultes et enfants assistent à la lecture du rouleau d'Esther, et chaque fois que le nom d'Aman est prononcé, ils frappent du pied, agitent des crécelles, provoquant ainsi un joyeux brouhaha.

Les ozné Aman ou Amentashen

Pourim est l'occasion de manger des gâteaux appelés ozné Aman (oreilles d'Aman en hébreu) ou Amentashen (poches d'Aman en yiddish).

Il s'agit de gâteaux fourrés (de fruits secs ou de confiture) de forme triangulaire. Le triangle rappelle plusieurs faits :

- le chapeau triangulaire d'Aman
- les trois personnages du festin organisé par Esther (le roi Assuérus, Aman et Esther)
- les trois destinées influencées par ce repas (Mardochée, les Juifs et Aman)

Mishloah Manot

Pour prouver l'unité du peuple juif dont Aman disait qu'il était « sans aucun lien entre eux », il est d'usage d'échanger des cadeaux comestibles (friandises et gâteaux) à l'occasion de Pourim

Ad lo yoda

Pourim est également l'occasion de se déguiser, de s'amuser et de boire Ad lo yoda (jusqu'à ce qu'on ne sache plus) faire la différence entre Barouk Mordekay (béni soit Mardochée) et Arour Aman (maudit soit Aman).

Seouda de Pourim

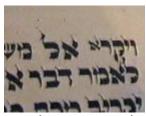
Pour rappeler le festin organisé par Esther pour le roi Assuérus, un banquet est organisé à la clôture de Pourim.

¹ Voir Yedid Nefesh n°18





VAYIKRA: LE LIVRE DU LEVITIQUE



Après la lecture de la Genèse, le récit de la création, après la lecture de l'Exode, qui raconte la naissance du peuple d'Israël, commençe la lecture du Lévitique, le livre des lois.

Le Lévitique, troisième livre du Pentateuque, appelé en hébreu Vayikra (il appela), est composé de 10 Parashot soit 27 chapitres qui comptent au total huit cent cinquante neuf versets.

Dans la littérature rabbinique il est souvent désigné sous le titre de *Torat kohanim*, « manuel des prêtres », en raison de son contenu. En effet, le Lévitique est tout entier consacré à la consécration des prêtres destinés à officier dans le Tabernacle, aux lois sacrificielles, aux interdits alimentaires, aux lois de pureté et d'impureté, au rituel des fêtes.

Plus précisément, le lévitique se décompose ainsi :

- chapitres 1 à 7 : les lois sacrificielles
- chapitres 8 à 10 : le rituel de la consécration des prêtres officiant dans le Tabernacle

- chapitre 11 : les lois alimentaires
- chapitre 12 : l'impureté de la femme après l'enfantement
- chapitre 13 : la lèpre humaine, une tumeur, les dartres et taches
- chapitre 14 : les règles de purification du lépreux
- chapitre 15 : les impuretés sexuelles
- chapitre 16: Yom Kippour
- chapitres 17 : lois d'abattage rituel
- chapitres 18 à 20 : les lois de sainteté
- chapitre 21 et 22 : les rites liés à l'impureté des prêtres
- chapitre 24 : la ménorah, le pain de présentation, le blasphémateur
- chapitre 25 : les années shabbatiques et le iubilé
- chapitre 26 : bénédictions et mises en garde
- chapitre 27 : Sanctuaire, dépôt d'objets mis en gage
- 26 contiennent un code de lois traitant des observances religieuses et sociales.

LES SHABBATOT DISTINGUES

La fête de Pessah est précédée de quatre shabbat particuliers comportant la lecture d'une section supplémentaire de la Torah, avec adjonction d'une Haftarah spéciale, dont le thème se rapporte aux shabbatot qui s'appellent respectivement :

- Shabbat Shekalim, le Shabbat qui précède le début du mois d'Adar (ou à Roch 'Hodech Adar, s'il tombe un Shabbat).
- Shabbat Zakhor, le Shabbat avant Pourim
- ▶ Shabbat **Parah**, le Shabbat qui suit Pourim
- ▶ Shabbat Ha'hodesch, dernier shabbat du mois d'Adar (ou à Roch 'Hodech Nissan, s'il tombe shabbat).

Le shabbat shekalim

Ce shabbat précède ou coïncide avec la nouvelle lune du mois d'Adar (d'Adar II lorsqu'il s'agit d'une année embolismique). C'est, en effet, pendant ce mois qu'était prélevée la taxe d'un demi-shekel qui servait à l'époque du Temple, à l'entretien du Sanctuaire. Le maftir (les versets supplémentaires de la Torah) lu à cette occasion concerne justement l'établissement de cette taxe: "Qui passe au recensement : dès vingt ans et dessus, donnera le prélèvement pour l'Eternel. Le riche ne donnera pas plus, le pauvre ne donnera pas moins qu'un demi shekel (...)" (Ex.30, 13-14). De nos jours, les fidèles sont encouragés à remplacer cette taxe par des dons volontaires à la synagoque ou à des institutions religieuses.

Le shabbat Zakhor

Le shabbat qui précède Pourim est appelé Shabbat Zakhor (shabbat du souvenir). On y lit le passage du Deutéronome (XXV, 17-19) comportant l'injonction de se souvenir et de combattre Amalec, symbole de l'antisémitisme et de la haine gratuite de l'autre, et dont Aman est considéré comme une réincarnation.

Le shabbat Parah

Le Shabbat Parah ou "Shabbat de la vache rousse" est le troisième des quatre "shabbatot distingués" qui ponctuent le printemps. On y lit en maftir, après la parasha de la semaine, un passage des Nombres ayant trait au rite de la vache rousse, dont les cendres étaient utilisées pour la purification rituelle. A l'époque du Temple, les personnes impures devaient en effet se purifier à l'approche de Pessah, pour pouvoir pratiquer le sacrifice de l'agneau pascal.

Le shabbat ha-hodesh ou shabbat du mois

Le shabbat Ha-<u>h</u>odesh est le dernier shabbat particulier avant Pessa<u>h</u>. Il précède ou coïncide avec Roch <u>H</u>odesh Nisan.

L'origine du nom vient des premiers mots du maftir que l'on ajoute ce jour-là à la parasha de la semaine : « Ce mois est pour vous le début des mois » (Exode 12, 1-2). Cette parasha traite des prescriptions à suivre lors des fêtes de Pessah.

LES PARASHOT A VENIR



Parashah VAYIKRA

Dieu donne des instructions à Moïse pour les différents types de

sacrifices:

Ola : "montée" ou "holocauste" désigne le sacrifice d'un animal offert spontanément et entièrement brûlé sur l'autel.

Minha: "offrande" spontanée à base de farine, dont une partie était brûlée sur l'autel tandis que le reste était consommé par Aaron et ses fils.

Zévah shelamim : "sacrifice de pacification", également spontané, concerne les bovins, ovins et chèvres.

Hatat : "expiatoire". Contrairement aux précédents, ce sacrifice avait un caractère obligatoire et devait être offert pour une faute commise par inadvertance.

Asham : "offrande délictive". Sacrifice également obligatoire, pour une personne qui a été en contact avec un cadavre, ou une personne coupable de tricherie ou de fraude.

Parashah TSAV

La première partie de la parashah donne une nouvelle description des différents sacrifices :

- La règle de l'holocauste
- La règle de l'oblation
- La règle de l'expiatoire
- La règle de l'offrande délictive
- La règle du sacrifice rémunatoire

La deuxième partie décrit la cérémonie d'ordination d'Aaron et de ses fils.

Parashah SHEMINI

Au huitième jour de la cérémonie d'ordination des Grands Prêtres, après les derniers sacrifices prévus, Aaron et ses fils bénissent le peuple et la présence divine se manifeste devant tous.

Nadav et Abihou, les fils d'Aaron offrent un "feu étranger" (qui ne leur avait pas commandé) devant l'Éternel et sont tués instantanément

Dieu commande à Aaron et ses deux fils restant de ne jamais boire d'alcool.

Énumération des lois de casherout : animaux autorisés et interdits.

Parashah TAZRIA

Le texte s'ouvre en nous exposant le cas de la femme qui vient de mettre au monde un enfant et qui doit observer une certaine période de purification, différente selon le sexe de l'enfant. A cette occasion, la mitsva de la circoncision est rappelée.

Parashah METSORA

La parashah Tazria traite du thème de la lèpre. L'individu frappé par la lèpre doit s'exiler temporairement de la communauté. Les prêtres doivent examiner les plaies afin de décider si cette personne est apte à réintégrer la société. La Parashah se termine par le rappel des prescriptions relatives au sacrifice qui devait être offert à la fin de cette période de ségrégation.

POUR PREPARER POURIM

Les oreilles d'Aman ou Oumentashen et Ozné Haman (ça dépend d'où on vient...)

Pour faire la pâte, il vous faut : 500g de farine 250 g de sucre 250 g de beurre ramolli 2 oeufs 2 sachets de levure chimique 2 sachets de sucre vanillé Le jus d'un citron Une pincée de sel

Pour la farce :

Un mélange de 6 CS de confiture d'abricot, 6 CS de chapelure, 12 noix concassées, 1 poignée de raisins sec Ou

Un mélange de graines de pavot et de sucre en poudre

Une confiture de votre choix

Préparation :

Mélangez dans une jatte la farine, la levure chimique, le sucre vanillé, le jus de citron, les œufs, la pincée de sel. Ajoutez progressivement le beurre. Quand la pâte est bien lisse, séparer-la en deux parties et étalez-la au rouleau. Avec un verre ou en emporte-pièces, découper des ronds d'environ 8 cm de diamètre. Farcissez chaque rond de la



farce choisie, humectez les bords et repliez les pour faire un triangle. Dorez chaque gâteau avec un jaune d'œuf. Mettez à four moyen (180°) pendant 25 minutes.

LES OFFICES

Les offices ont lieu le vendredi à 18h30 et le samedi à 10h30.

Le cycle de lecture triennale de la Torah nous conduit cette année à lire le premier tiers des parashot



12 MARS 2011 - 6 ADAR II 5771:

PARASHAH : LEVITIQUE VAYIKRA : 1,1 : 5,26 (1,1 A 2,16)

HAFTARAH : ISAÏE : 43,21 – 44,23

19 MARS 2011 - 13 ADAR II 5771 SHABBAT ZAKHOR

PARASHOT: LEVITIQUE TSAV: 6,1:8,36 (6,1 a 7,38) ET DEUTERONOME: 25,17 - 19

HAFTARAH: I SAMUEL: 15,2:34

26 MARS 2011 - 20 ADAR II 5771 - SHABBAT PARAH

PARASHOT: LEVITIQUE CHEMINI: 9,1:11,47 (9,1 a 10,11) ET NOMBRE: 19,1 - 22

HAFTARAH: EZECHIEL: 36,16:38

2 AVRIL 2011 - 27 ADAR II 5771 SHABBAT HA-HODESH

PARASHOT: LEVITIQUE TAZRIA: 12,1:13,59 (12,1 A) ET EXODE: 12,1 - 20

HAFTARAH : EZECHIEL: 45,16-46,18 9 AVRIL 2011 - 5 NISAN 5771

PARASHAH: LEVITIQUE METSORA: 14,1:15,33 (14,1 a 39,22)

HAFTARAH: II ROIS: 7,3:20

PROCHAINS EVENEMENTS

REPAS SHABBATIQUE

Vendredi 11 mars après l'office

Inscrivez-vous auprès de notre amie Renée au 06.08.16.90.67

POURIM POUR LES ENFANTS

Dimanche 20 mars 2011

Le cours de Talmud Torah sera suivi d'un repas, puis d'un moment récréatif. Cette activité est ouverte à tous les enfants - même ceux qui ne sont pas élèves du Talmud Torah - qui viendront, comme il se soit, déguisés. Réservation indispensable le 11 mars au plus tard auprès de Renée au 06.08.16.90.67

ASSEMBLEE GENERALE DE l'AJTM

Jeudi 31mars 2011 à 20h30

Tous les membres à jour de leur cotisation pourront participer aux votes des décisions à prendre.

SEDER COMMUNAUTAIRE DE PESSAH

Mardi 19 avril 2011

Réservez dès à présent votre soirée pour le seder de Pessah qui se déroulera cette année encore au « Passage vers les étoiles » 17, Cité Joly – 75011 Paris Les bulletins de réservation vous seront envoyés prochainement.

PETIT-DEJEUNER D'ETUDE DE LA PARASHA

Samedi 7 mai 2011 à 9h30

Notre rabbin Gabriel Farhi animera ce petit-déjeuner d'étude de la parashah Emor.

NOUS CONTACTER



14, rue de l'Atlas - 75019 PARIS - entrée par le 5 passage de l'Atlas

Métro: Belleville - Bus 26: arrêt Atlas

Email: pour toutes informations: info@ajtm.org
Pour le rabbin Gabriel Farhi: rabbin@ajtm.org

Site: www.ajtm.org

Conception et réalisation : Eveline NAYMARK